

Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH)
 24^{ème} session
 18 Septembre 2013 Item 6 du programme de travail du CDH,
 Considération des rapports EPU



Save the Children

CONSIDERATION DU RAPPORT EPU DU BURKINA FASO

Je vous remercie M. le Président.

Cette intervention est lue par Save the Children au nom de la Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant (COBUFADE).

La COBUFADE salue le rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel (EPU) du Burkina Faso, en particulier les recommandations relatives aux droits de l'enfant.

Nous saluons les efforts entrepris par le gouvernement visant à protéger les droits de l'enfant et l'acceptation des recommandations EPU concernant l'adoption d'un code de l'enfant et l'intensification des efforts de lutte contre toutes formes de violence et d'exploitation des enfants en tout lieu. La mise en œuvre effective de ces recommandations, notamment à travers l'allocation de ressources suffisantes, aura un impact significatif sur la vie des enfants du Burkina Faso.

Toutefois, la COBUFADE aimerait attirer l'attention du Groupe de travail sur deux questions : le manque structurel de données fiables relatives à la situation des enfants et les violences contre les enfants.

1. La disponibilité des données sur la protection des enfants

La COBUFADE salue l'engagement pris par le gouvernement en acceptant la recommandation 135.27 de l'Italie appelant au renforcement des efforts visant à assurer la fonctionnalité d'un mécanisme de suivi et de recours en cas de violations des droits de l'enfant accessible par tous les enfants particulièrement dans les zones rurales. Toutefois, l'obtention de données fiables sur la protection des enfants reste difficile et ce, malgré l'importance capitale de ces informations pour la mise en œuvre de politiques, de législation et de mesures adéquates pour répondre aux violations des droits des enfants. Nous exhortons le gouvernement à mettre sur pied et rendre opérationnel un système permanent de suivi et de collecte d'informations sur la situation des droits de l'enfant et allouer les ressources suffisantes à sa réalisation en augmentant de 15 % le budget du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale d'ici à la fin de 2017.

2. Violence contre les enfants

La COBUFADE salue l'engagement pris par le gouvernement en acceptant la recommandation 135.106 appelant l'application effective des lois existantes contre les châtiments corporels. Toutefois nous soulignons notre inquiétude quant au rejet de la recommandation 138.6 visant à l'abolition totale et explicite de ce fléau. Selon l'étude nationale sur les violences contre les enfants réalisées en 2008 par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale avec

l'appui de l'Institut National des Statistiques et du Développement, 80,2% des enfants enquêtés ont été victimes de violence. De même, ces violences se passent dans des lieux où l'enfant devrait se sentir en sécurité avec 86,6% des actes de violence commis à la maison et 53,8% à l'école. Aucune forme de violence à l'égard des enfants ne peut être tolérée et le gouvernement doit adopter des mesures législatives interdisant et punissant toute forme de violence contre les enfants en tout lieu y compris au sein de la famille d'ici à fin 2014.

Je vous remercie M. le Président.